

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1547

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Cazarian, Mme Bureau-Bonnard, M. Chalumeau, Mme Genetet,  
M. Terlier, Mme Gipson, Mme Khedher, Mme Valetta Ardisson, M. Vignal, M. Besson-Moreau,  
Mme Degois, Mme De Temmerman et M. Ardouin

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à tout ou partie des »

le mot :

« aux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre de la création du registre dématérialisé des entreprises ayant pour objet de centraliser et de diffuser les informations concernant les entreprises, cet amendement vise à supprimer l'ambiguïté existante à la notion de « tout ou partie ». En effet, afin de ne pas aller à l'encontre des objectifs recherchés, il convient de s'assurer que le registre dématérialisé des entreprises ne soit pas un registre « chapeau », supplémentaire à tous les autres registres et répertoires déjà existants.